

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 121

présenté par

M. Pancher, M. Reynier, M. Maurice Leroy, M. Jégo, M. Demilly, M. Hillmeyer, M. Plagnol,  
M. Richard et M. Benoit

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« les contrats relatifs à l'alimentation d'un chauffage commun ainsi que ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas concevable que les informations contractuelles concernant un fournisseur puissent être transmises à un autre fournisseur.